COMMUNE DE MURIANETTE

SEANCE DU 9 JUIN 2023
COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Cédric GARCIN, Maire.

Date de convocation : 16/05/2023

Date d'affichage : .....

Nombre de conseillers :
- en exercice 13
- présents..... 9
- votants..... 12

Le Maire,

PRESENTS : Eric BASSET, Cédric GARCIN, Christine GRANÉ, Michel FRACCHIOLLA, Jhoan GENNAI, Guillaume PIANTINO, Grégory PLANÇON, Fabienne REVOL, Jean-Claude ZANCANARO

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Catherine ROCHE donné à Fabienne REVOL ; Christophe BLANCO donné à Cédric GARCIN ; Julien LATTAT donné à Christine GRANÉ

ABSENTS SANS PROCURATION : Fernand AMBROSIANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Estelle GALLUCCIO

Session ordinaire

- Elections sénatoriales

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Mme Estelle GALLUCCIO ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 MAI 2023

Monsieur Cédric GARCIN appelle les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 15 mai 2023 sur les sujets suivants :

- Subvention à l'association les films du petit prince
- Tarifs de la salle polyvalente
- Décision modificative n°1
- Tarifs de la taxe locale de publicité extérieure
- Création de poste
- Tarifs des services périscolaires
- Convention communale de coordination de la mairie de Murianette avec la gendarmerie nationale
- Attribution d'un fond de concours à Grenoble Alpes Métropole dans le cadre de travaux de proximité

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2023-24 OBJET : ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE (-1000 HAB.)

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral
M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs Michel FRACCHIOLLA et Eric BASSET ainsi que Jean-Claude ZANCANARO et Guillaume PIANTINO.
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués
Les candidatures enregistrées :
M. Cédric GARCIN
M. Eric BASSET
Mme Christine GRANÉ
M. Grégory PLANÇON

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.
Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :
- M. Cédric GARCIN 12 voix
- M. Eric BASSET 12 voix
- Mme Christine GRANÉ 7 voix
- M. Grégory PLANÇON 5 voix

M. Cédric GARCIN, M. Eric BASSET, Mme Christine GRANÉ sont proclamés délégués.

c) Election des suppléants
Les candidatures enregistrées :
- M. Grégory PLANÇON
- M. Jean-Claude ZANCANARO
- M. Michel FRACCHIOLLA

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12

Ont obtenu :
- M. Grégory PLANÇON 12 voix
- M. Jean-Claude ZANCANARO 12 voix
- M. Michel FRACCHIOLLA 12 voix

M. Grégory PLANÇON, M. Jean-Claude ZANCANARO et M. Michel FRACCHIOLLA sont proclamés suppléants pour les élections sénatoriales.

Délibération adoptée à l'unanimité.
Vote : pour : 12 contre : 0 abstention : 0